

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



SECRETARIAT GENERAL A LA SANTE

**Mémoire d'entente
interministérielle pour la lutte contre le
choléra en République Démocratique
du Congo**

ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RDC ET SES PARTENAIRES

GRAND HOTEL - MAI 2011

1. INTRODUCTION

- (i) Dans le cadre de l'accélération de l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD), le Gouvernement développe une deuxième génération du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR2) et Programme Quinquennal 2011-2015.
- (ii) Un plan National de Développement de la Santé (PNDS) est développé ainsi qu'un cadre de mise en œuvre. Ce plan fut adopté par le Gouvernement de la République depuis une année.
- (iii) Dans le secteur de la Santé, qui est un des 5 chantiers de la République, un domaine transversal et intersectoriel visant à garantir le bien-être physique, mental et social des populations, le Gouvernement met l'accent sur la réduction de la morbidité et la mortalité dues aux maladies d'origine hydrique ainsi que sur l'amélioration de la couverture en desserte en eau potable et l'assainissement.
- (iv) C'est dans ce cadre que le Ministère de la Santé Publique par l'entremise de son Secrétariat Général à la Santé en concertation avec le Ministère de l'Energie et Ministère de l'Environnement, Ministère de Développement Rural et du Plan, en partenariat avec la Fondation Veolia Environnement et la G.A.A.C (Global Alliance Against Cholera) ont organisé en date du 10 au 11 Mai 2011 au Grand Hôtel de Kinshasa la session interministérielle de travail sur les stratégies intégrées pour lutter efficacement contre le choléra et les maladies hydriques en RDC portant sur la collaboration dans les domaines de la santé, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement et la promotion des pratiques clés capables de contribuer à la réduction de l'incidence des maladies des mains sales.
- (v) Eu égard au contexte actuel de la décentralisation et tenant compte des défis des OMD, le présent mémorandum d'entente prend en compte les responsabilités des différentes parties engagées pour appuyer les stratégies intégrées pour lutter efficacement contre le choléra et les maladies hydriques en RDC.

2. BUT DU MEMORANDUM

Ce Mémorandum a pour but de circonscrire les rôles et les responsabilités du Gouvernement de la République et ses partenaires dans l'appui à donner sur les stratégies intégrées et efficaces de lutte contre le choléra.

3. CONTINU DU MEMORANDUM

3.1 Mémorandum d'entente interministérielle pour la lutte contre le choléra

Le 10 et 11 mai 2011, à l'initiative du Ministère de la Santé Publique de la RDC avec l'appui de la Fondation Veolia Environnement et du G.A.A.C a été organisée au Grand Hôtel de Kinshasa une session de plaidoyer pour l'élimination du choléra en République Démocratique du Congo. Ont participé à cette session les Ministères de la santé publique, du Plan, de l'Energie, du Développement rural et de l'Environnement, conservation de la nature et tourisme.

A l'issue de cette session interministérielle de plaidoyer pour des financements durables pour la lutte contre le choléra en République Démocratique du Congo, les parties ont validé les principes d'action suivants :

1. Le principe de la multi-sectorialité comme moyen le plus efficace et le plus durable pour éliminer le choléra en République Démocratique du Congo ;
2. La coordination et la concertation entre les parties impliquées par la création et la mise en place d'un comité interministériel de suivi des recommandations de la session inter ministérielle de plaidoyer pour l'élimination du choléra en RDC.
3. La nécessité pour le Gouvernement d'accroître la mobilisation des ressources financières internes spécifiquement affectées aux stratégies de lutte contre le choléra.
4. La promotion des projets Eau, Hygiène et Assainissement dont les technologies et les coûts soient adaptés aux moyens locaux.
5. La mise en place de mécanismes appropriés pour augmenter la capacité d'absorption des ressources affectées à la mise en œuvre d'une part et l'encouragement aux bailleurs à accélérer les procédures de non objection d'autre part.

3.2 Feuille de route

Les ministères concernés par la dite lutte implémenteront ensemble les activités suivantes :

1. La **signature d'un protocole d'accord** entre les différentes parties impliquées pour valider l'approche multi sectorielle et définir un cadre institutionnel de réflexion et d'action commun avant fin 2011 ;
2. La **création et la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation** de la mise en œuvre des recommandations de la session pour le plaidoyer pour les financements durables et du plan stratégique multi-sectoriel d'élimination du choléra ;
3. La **création et la mise en place d'un secrétariat permanent** ;
4. La **rédaction d'un plan stratégique multi-sectoriel d'élimination du choléra 2012-2015** en prenant compte les plans des différents ministères impliqués dans les domaines de la santé, de l'eau , de l'hygiène et de l'assainissement ;
5. La **vulgarisation du plan stratégique multi sectoriel** auprès du Gouvernement, Parlement et des bailleurs de fonds dans la mise en œuvre de ce plan ;

3.3 Appui des partenaires et bailleurs de fonds

Les parties prenantes appellent la fondation Veolia Environnement à poursuivre son appui technique et à apporter son soutien à la mise en œuvre des recommandations de la session interministérielle. De même, elles appellent le G.A.A.C à renforcer ses actions de communication et de mobilisation des financements internationaux pour mettre en œuvre les projets multi-sectoriels définis dans le cadre du plan stratégique multi sectoriel d'élimination du cholera. Les parties sollicitent l'appui des bailleurs de fonds du secteur Eau HA en RDC pour la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie en vue de l'élimination du choléra en RDC.

4. DISPOSITIONS FINALES ET SUIVI DU MEMORANDUM

Le présent mémorandum fera l'objet d'un suivi trimestriel au cours des réunions du comité de suivi et évaluation (CSE). Les succès dans la mise en œuvre des activités, dépendra d'une part de la capacité du Gouvernement de la RDC d'accroître progressivement et de manière permanente sa contribution aux activités de la lutte et à l'engagement de ses partenaires (Fondation Veolia et la G.A.A.C) à soutenir, de manière concrète et continue, l'action du Gouvernement d'autre part.

Pour la partie gouvernementale

Le Ministère de la Santé

Le Ministère de l'Énergie

Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et tourisme

Le Ministère du Plan

Le Ministère du Développement rural

Pour les partenaires

Délégué Général de la Fondation Veolia Environnement

Fait à Kinshasa, le

CHAIRMAN: GLOBAL ALLIANCE AGAINST
CHOLERA (G.A.A.C)
DR. IBRAHIM ASSANE MAYAKI